

## ALERTE PODOTACTILE

DALLE RÉSINE  
DALLE POLYMÈRE  
DALLE MINÉRALE  
DALLE ALUMINIUM  
PLOT INOX  
CLOU INOX  
CLOU ACIER VIEILLI

## NEZ DE MARCHÉ

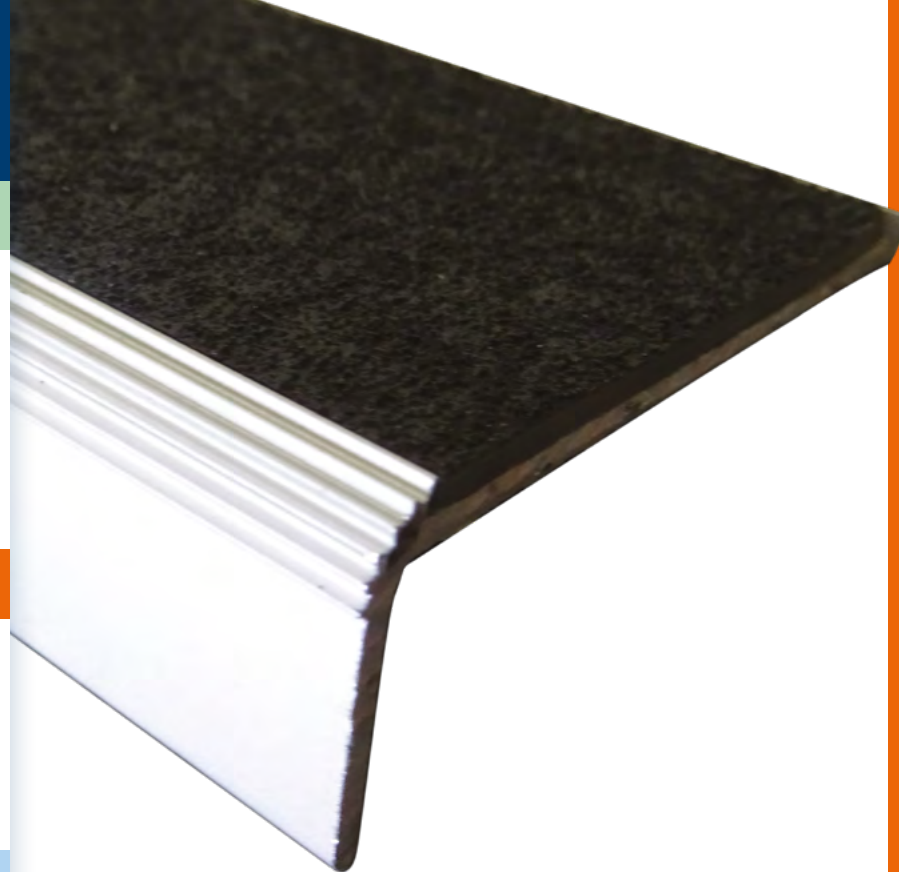
BANDE ADHÉSIVE POLYMÈRE  
NEZ DE MARCHÉ PLAT  
**NEZ DE MARCHÉ CORNIÈRE**  
NEZ DE MARCHÉ INSERT  
NEZ DE MARCHÉ COMBO

## CONTREMARCHE

BANDE ADHÉSIVE POLYMÈRE  
CONTREMARCHE ALU PEINT  
CONTREMARCHE ALU POLYMÈRE

## GUIDAGE PODOTACTILE

BANDE RÉSINE  
BANDE POLYMÈRE  
BANDE MINÉRALE  
PROFILÉ POLYMÈRE  
PROFILÉ MINÉRAL



## NEZ DE MARCHÉ CORNIÈRE ALU MINÉRAL NC3AM / NC3AML / NC5AM / NC5AML

### AVANTAGES / BÉNÉFICES PRODUIT

Le nez de marche cornière en aluminium et minéral PASSAGE est insensible aux UV et aux intempéries. Très résistant au trafic intense et à la glissance sur sol humide, il est recommandé sur toute matière de marche en ERP de cat. 1 et sur voirie. Sa forme en L et son arrête striée renforcent sa résistance à la déformation et son pouvoir antidérapant. La surface antidérapante contrastée est de 3 cm ou 5 cm.

|                          |                               |
|--------------------------|-------------------------------|
| RÉGLEMENTATION 8/12/2014 | INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR         |
| ALUMINIUM / MINÉRAL      | TRAFFIC INTENSE               |
| RÉSISTANT AUX UV         | TRÈS RÉSISTANT À LA GLISSANCE |
| CONFORME REACH           | MISE EN CIRCULATION RAPIDE    |
| 3 CM OU 5 CM DE LARGE    |                               |

### NOTRE CONSEIL

Le format de nez de marche cornière permet de cacher les imperfections du nez et de renforcer la marche. Nous le recommandons également pour les escaliers fragiles ou détériorés.

## MODE DE POSE

### Pose par vissage

- Tous types de sols
- Remise en circulation immédiate

**Trafic supporté:** piétonnier uniquement

Consultez nos fiches de pose

## TESTS DE PERFORMANCE \*



### Résistance à la glissance

Test SRT



### Résistance feu et fumée

Test feu-fumée: Bfl-s1

CONFORME 

Tests réalisés par les laboratoires nationaux suivants:

GINGER CEBTP  
CEREMA  
LNE

\***RÉGLEMENTATION** | Arrêtés du 8/12/2014 (ERP/IOP existants), du 20/04/2017 (ERP/IOP neufs) et du 25/06/1980 (sécurité incendie ERP).

VERSION 180207

## ALERTE PODOTACTILE

DALLE RÉSINE  
DALLE POLYMÈRE  
DALLE MINÉRALE  
DALLE ALUMINIUM  
PLOT INOX  
CLOU INOX  
CLOU ACIER VIEILLI

## NEZ DE MARCHÉ

BANDE ADHÉSIVE POLYMÈRE  
NEZ DE MARCHÉ PLAT  
**NEZ DE MARCHÉ CORNIÈRE**  
NEZ DE MARCHÉ INSERT  
NEZ DE MARCHÉ COMBO

## CONTREMARCHE

BANDE ADHÉSIVE POLYMÈRE  
CONTREMARCHE ALU PEINT  
CONTREMARCHE ALU POLYMÈRE

## GUIDAGE PODOTACTILE

BANDE RÉSINE  
BANDE POLYMÈRE  
BANDE MINÉRALE  
PROFILÉ POLYMÈRE  
PROFILÉ MINÉRAL

## DIMENSIONS

| RÉFÉRENCE | LARGEUR | LONGUEURS                                | RETOMBÉE | ANTIDÉRAPANT |
|-----------|---------|------------------------------------------|----------|--------------|
| NC3AM     | 39 MM   | 1150 MM<br>1500 MM<br>2305 MM<br>3005 MM | 18 MM    | 30 MM        |
| NC3AML    | 46 MM   |                                          | 20 MM    |              |
| NC5AM     | 59 MM   |                                          | 20 MM    | 50 MM        |
| NC5AML    | 62 MM   |                                          | 30 MM    |              |

## COULEURS

|                             |                     |
|-----------------------------|---------------------|
| IVOIRE RAL 1014             | GRIS AGATE RAL 7038 |
| JAUNE MELON RAL 1028        | GRIS TENTE RAL 7010 |
| ROUGE CARMIN RAL 3002       | BRUN PÂLE RAL 8025  |
| ROUGE OXYDE RAL 3009        | BLANC RAL 9010      |
| BLEU TRAFIC RAL 5017        | NOIR RAL 9005       |
| VERT SIGNALISATION RAL 6032 |                     |

Le produit étant composé de différents types de grains, les teintes RAL indiquées sont approchantes.

## CONDITIONNEMENTS

| TYPE   | NC3AM     | NC3AML    | NC5AM     | NC5AML    |
|--------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| PACK   | 10 UNITÉS | 10 UNITÉS | 10 UNITÉS | 10 UNITÉS |
| DÉTAIL | 2 UNITÉS  | 2 UNITÉS  | 2 UNITÉS  | 2 UNITÉS  |

Pénibilité : Poids du colis < 15 Kg

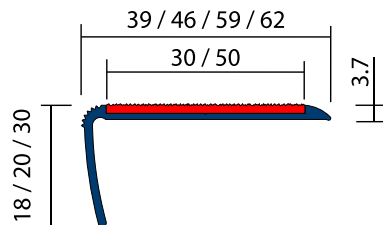
## CONDITIONS DE STOCKAGE ET D'USAGE

Stocker dans l'emballage d'origine, à l'abri de l'humidité.  
Manipuler à une température comprise entre +5°C et +30°C.

## ENTRETIEN

Lavage à l'eau et aux détergents classiques avec brosse souple.

## SCHÉMA TECHNIQUE (cotes en mm)



Le dispositif permettant le repérage visuel et la mise en sécurité des nez de marches par leur mise en contraste et leur traitement non-glissant sera un nez de marche à visser de 1150, 1500, 2305 ou 3005 mm de longueur, de 39, 46, 59 ou 62 mm de largeur, 4 mm d'épaisseur de type PASSAGE by PROOPLE NC3AM (largeur 39 mm, retombée de 18 mm), NC3AML (largeur 46 mm, retombée de 20 mm), NC5AM (largeur 59 mm, retombée de 20 mm) ou NC5AML (largeur 62 mm, retombée de 30 mm) ou équivalent. Le nez de marche se composera d'un profilé en aluminium comportant un insert minéral antidérapant de 30 mm de largeur (profilés de largeur 39 et 46 mm) ou de 50 mm de largeur (profilés de largeur 59 et 62 mm) et de 2 mm d'épaisseur.

Le profilé sera anodisé naturel avec une anodisation épaisse de 20µ résistant à l'air salin et à l'abrasion.

L'insert minéral sera constitué de résine et de granulats de marbre offrant une excellente résistance à la glissance, particulièrement dans les environnements humides, et sera non gélif.

Le profilé comportera sur son arête (côté retombée) 5 stries hautement antidérapantes. Il présentera à l'opposé et sur toute sa longueur un angle d'attaque chanfreiné inférieur à 30° afin de ne pas être accidentogène.

Adaptés aux environnements intérieurs comme extérieurs, le profilé et son insert minéral seront insensibles aux UV et aux intempéries et seront résistants au trafic intense et à la déformation.

La résistance à la glissance de l'insert minéral sera d'un coefficient de 0,87 selon le test SRT sous eau et sa résistance au feu/fumée sera conforme et classée Bfl-s1.

Le profilé se fixera par vissage sur tous types de marches permettant une remise en circulation rapide.

Le nez de marche sera conforme aux arrêtés du 8 décembre 2014 (accessibilité des ERP/IOP existants), du 20 avril 2017 (accessibilité des ERP/IOP neufs) et du 25 juin 1980 (sécurité incendie des ERP) en vigueur.

Le contraste visuel de l'insert minéral par rapport au sol adjacent devra respecter les valeurs minimales requises.

Dans le cadre de sa politique environnementale, de sécurité et d'hygiène et afin de connaître les impacts environnementaux des travaux, le maître d'ouvrage demandera à l'entreprise de fournir une attestation certifiant que les matières premières utilisées dans le processus de fabrication sont conformes au règlement REACH et ne devront pas contenir plus de 0,1% de substances identifiées dans la liste SVHC (CMR 1-2, métaux lourds, solvants).